



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 26 FEV. 2013

Service Aménagement

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

Division Évaluation Environnementale

à

Réf. Chr : 74/2013

Nos réf. : 2012 - 000354

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE

emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 90

Monsieur le Préfet de l'Hérault
Préfecture de l'Hérault
DRCL – Bureau de l'Environnement
34, place des Martyrs de la résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

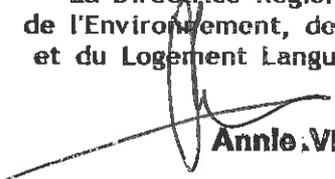
**Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
concernant le projet de ZAC Lou Plan des Aires,
situé sur la commune de Mudaison (34)**

Par courrier reçu le **19/12/2012**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet de ZAC Lou Plan des Aires, situé sur la commune de Mudaison.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Régionale Adjointe
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon


Annle.VIU